

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

-----  
n°82/2022

*L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.*

**Présents** : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, MM. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, MM. Philippe DANGELY, Sébastien BLACHE, Cédric CHABERT, Mme Rita TOSCANO, M. Steve BIANCHI, Mmes Caroline FERRAND, Catherine LEPETIT, M. Lébicha MANOUKIAN, Mme Christine TROUBA, M. Axel SIMIAN, Mme Monique RAVOUNA, MM. Jean-Pierre DEBRAY, Philippe MANTERO.

**Procurations** : Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ (pouvoir à M. Daniel POIRIE), Dimitri KOKKINIDIS, (pouvoir à M. Philippe ZUCCARELLO), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Philippe LAURENT), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), M. Florian D'ANGELO (pouvoir à Mme Christine TROUBA), Mme Farah GUILLAUMONT (pouvoir à Mme Monique RAVOUNA).

M. Axel SIMIAN a été élu Secrétaire de séance.

---

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PECHEURS A LA LIGNE.**

### **Exposé du Maire**

L'association des Pêcheurs à la Ligne de Pont de Chéruy a organisé le challenge de pêche de la Municipalité le samedi 15 octobre 2022. La commune participant financièrement à cette manifestation, nous vous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 660 € à cette association.

Cette somme couvrira une partie des frais engagés par l'association et notamment ceux concernant le déversement de truites dans la rivière.

Vous voudrez bien statuer.

---

## Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue une subvention exceptionnelle de **660 €**. à l'association des Pêcheurs à la Ligne de Pont de Chérury, pour sa participation au challenge de pêche de la Municipalité qui s'est déroulé le samedi 15 octobre 2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérury, le 19 décembre 2022

Le Maire,

